



Cadre réservé au SPANC

Dossier n° : ANC_.....

Déposé le :

DECLARATION D'INSTALLATION OU DE REHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce dossier permettront au Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de donner un avis sur la conception et l'exécution de votre projet d'assainissement. Un dossier complet et bien préparé réduira les délais d'instruction et de réponse du SPANC. Ce dossier devra être complété par le propriétaire ou son représentant et déposé obligatoirement au SPANC, service de la Métropole NICE COTE d'AZUR.

COMMUNE :

Le présent dossier accompagne :

- Un permis de construire n°
- Une déclaration de travaux n°
- Une installation d'assainissement autonome pour des locaux existants

- Construction neuve**
- Réhabilitation**

Le demandeur

Propriétaire de l'habitation :

Nom, prénom, raison sociale :

N° SIRET : Nom et prénom du gérant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel : @

Occupant de l'habitation (si différent du propriétaire) :

Nom, prénom :

Téléphone :

Coordonnées du mandataire, s'il y en a un :

Nom, prénom, raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel : @

Situation du projet

Le demandeur déclare installer un dispositif d'assainissement non collectif à :

Adresse :

Lieu-dit :

Code Postal : Ville :

Références cadastrales : Section(s) : N° de parcelle(s) :

Classement du terrain sur la carte d'aptitude des sols (voir document en mairie ou au SPANC) :

- Toutes filières autorisées
- Filières adaptées autorisées
- Etude à la parcelle préalable
- Secteur non étudié
- Assainissement non collectif non adapté

Coefficient de perméabilité K du terrain : mm/h

Superficie du terrain :m²

Surface disponible pour l'assainissement (emprise de la filière plus marges de recul) :m²

Destination des eaux pluviales :

- Hors du terrain. Préciser :
- Sur le terrain.

Rappel : Le rejet d'eaux pluviales dans le dispositif d'assainissement non collectif est formellement interdit.

Caractéristiques de l'habitation

- Habitation individuelle
Nombre de pièces principales :
Surface habitable :m²
- Bâtiment comportant plusieurs logements
Nombre de logements
Nombre total de pièces principales :
Surface habitable : m²
- Autre type de locaux (restaurant, hôtel, camping, golf, etc.)
Nature :
Nombre de logements
Nombre total de pièces principales
Surface habitable :m²
- Annexe(s) au logement(s) (piscine, cuisine d'été, etc.) :

Dispositifs d'assainissement non collectif prévus

Dispositif de prétraitement :

- Fosse toutes eaux. Volume :
- Fosse septique (dans le cas d'une réhabilitation). Volume :
- Autre, précisez et justifiez par un bureau d'étude

Une ventilation est-elle prévue (entrée d'air) ? Oui Non
Un extracteur statique ou éolien est-il prévu (sortie d'air) ? Oui Non

Rappel : Une ventilation (Ø 100 mm) doit être installée entre le prétraitement et le traitement et aboutir à 0,40m au-dessus du faîtage de l'habitation.

Dispositifs complémentaires :

- Bac à graisses. Volume : Litres
- Pré filtre intégré à la fosse
- Pré filtre externe (décolloïdeur). Volume : Litres
- Chasse automatique. Volume : Litres
- Système de relevage des eaux, précisez :

Rappel : Bac à graisses recommandé si la fosse toutes eaux est à plus de 10 m de l'habitation.

Dispositif de traitement :

Tranchées d'épandage à faible profondeur

Nombre de tranchées :
Largeur des tranchées :m
Longueur totale des tranchées :m
Profondeur des tranchées :m

Lit d'épandage à faible profondeur

Largeur : m
Longueur : m
Surface :m²
Profondeur :m
Nombre de tuyaux d'épandage :

Filtre à sable vertical

- non drainé
 drainé

Largeur : m
Longueur :m
Surface : m²
Profondeur :m
Nombre de tuyaux d'épandage :

Rappel : le sable utilisé doit être **SILICEUX**.
Le sable calcaire est formellement interdit.

Tertre d'infiltration

- non drainé
 drainé

Largeur :m
Longueur :m
Surface à la base :m²
Surface au sommet du tertre :m²
Nombre de tuyaux d'épandage :

Rappel : le sable utilisé doit être **SILICEUX**.
Le sable calcaire est formellement interdit.

Lit à massif de zéolite

Surface du filtre : m²

Rappel : le volume du prétraitement doit être au minimum de 5 m³.
Ce dispositif ne peut pas être utilisé pour les habitations de plus de 5 pièces principales.

Autres dispositifs :

Filière soumise à agrément

Type :
N° d'agrément :
Capacité (équivalent-habitant) :

Rappel : les dispositifs doivent être agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, et publiés au Journal Officiel de la République Française.

Toilettes sèches

- commun urines et fèces
 fèces uniquement

Rappel : la cuve doit être régulièrement vidée sur une aire étanche, à l'abri des intempéries.

Rejet des effluents traités (si filière drainée) :

- Tranchées d'irrigation enterrée au goutte à goutte. Longueur totale :m
 Rejet en milieu hydraulique superficiel. Précisez :
 Rejet en profondeur par puits d'infiltration

Rappel : les rejets des filières d'assainissement drainées sont soumis à autorisation de la commune ou de la collectivité territoriale, au titre de sa compétence en assainissement non collectif.

* Règlements en vigueur : arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, règlement intercommunal sur l'assainissement non collectif.

** Normes en vigueur : DTU 64.1 (XP 16-603) de mars 2007. « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome », diffusé par l'AFNOR et le CTSTB ; etc.

Redevance au S.P.A.N.C.

Dans le cadre du dépôt de votre demande d'assainissement non collectif, après réception de l'avis sur la conception émis par notre service, une redevance de 100 € vous sera facturée (titre de recette émis par le Trésor public).

Au terme de l'exécution des travaux, après réception de l'avis sur réalisation émis par notre service, une redevance de 200 € vous sera facturée.

Le demandeur s'engage à

- Réaliser l'installation d'assainissement conformément au projet décrit dans le présent formulaire, après vérification du SPANC et conformément aux réglementations* et aux normes** en vigueur.
- Prévenir les techniciens du SPANC, 15 jours avant le remblayage des ouvrages, afin de programmer la visite de contrôle de bonne exécution de l'installation.
- S'acquitter de la redevance prévue dans le cadre de l'instruction du dossier.

Fait à :, **le :**

Nom, prénom du demandeur ou de son représentant et signature :

.....

"Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des dossiers des usagers. Les destinataires des données sont les agents du service assainissement ou les prestataires en charge des dossiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : *Métropole Nice Côte d'Azur - Direction de l'assainissement, de l'hydraulique et du pluvial - 06364 Nice cedex 4*"

Pièces à joindre à la déclaration

- Le présent dossier complété et signé par le propriétaire ou son représentant.
- L'étude hydrogéologique du sol, quand la carte d'aptitude du sol la préconise.
- En l'absence d'étude de sol :
 - Un plan de masse légendé (+ échelle) précisant : l'habitation, la sortie des eaux usées de l'habitation, la situation des différents éléments composant le système d'assainissement non collectif et le cas échéant, le rejet des eaux traitées
 - Un schéma de principe du dispositif de traitement prévu (tranchées, filtre à sable, etc.)
 - Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
 - Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, aires de stationnement, allées, etc.)
 - Les voies de passages de véhicules
 - Les bâtiments annexes (piscines, cuisine d'été, garage, etc.) et leur dispositif d'assainissement
 - Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
 - Les cours d'eau, fossé, mare, etc.
 - Le système d'évacuation des eaux de pluie
 - Les distances entre l'installation et les limites de propriété, les arbres, les locaux existants ou à construire

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

La demande dûment complétée et signée devra être retournée au SPANC :

- par courrier à : Métropole Nice Côte d'Azur – SPANC - 06364 NICE cedex 4
- par mail à : spanc.nca@nicedotazur.org
- par fax au : 04 89 98 18 50
- dans nos locaux : 153, bd René Cassin – le Plaza – 3^{ème} étage - 06200 NICE
du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 – le vendredi de 8h30 à 15h45 - ☎ 04 89 98 18 19